

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/12-557-406 du 26/03/2012

FIN DE FONCTION DES ASSISTANTS DE LANGUE ETRANGERE EXERÇANT DANS LE SECOND DEGRE

Destinataires : Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale (DA-SEN)

Dossier suivi par : Mme BOURDAGEAU -Tel : 04 42 91 73 91 - Mme LEMOINE - Tel : 04 42 91 73 89
- Fax : 04 42 91 70 09 - e-mail : assistants-langues@ac-aix-marseille.fr

Je vous demande de bien vouloir porter à la connaissance des inspecteurs de l'Education Nationale de vos circonscriptions les informations suivantes destinées aux assistants de langue étrangère, rattachés à leur circonscription et qui terminent leur fonction :

1) Droits aux allocations pour perte d'emploi :

Seuls les assistants de langue étrangère ressortissants de l'Union Européenne peuvent y prétendre, (**les ASE Hors Union Européenne** n'y ont pas droit puisqu'ils bénéficient d'une autorisation provisoire de travail).

Pour les assistants de langue étrangère de l'Union Européenne, deux cas de figure peuvent se présenter :

a) les **gestionnaires des ASE doivent demander** à chaque assistant s'il reste ou non en France au-delà de leur fin de fonction et doivent leur adresser l'imprimé jaune « Attestation destinée à l'ASSEDIC (DAJ 1240) » ainsi que l'imprimé ARE « demande d'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi » à remplir et à remettre au rectorat service des allocations pour perte d'emploi (DIFIN)

b) les **gestionnaires doivent communiquer par écrit aux ASE** retournant dans leur pays l'information suivante :

- Les ASE doivent prendre **rendez-vous par téléphone** auprès de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (**DIRECCTE**) du département où ils ont assuré leur fonction afin d'obtenir le formulaire **E 301** pour faire valoir leur droit au chômage dans leur pays d'origine.
- Ils auront à présenter un dossier constitué de :
 - l'attestation destinée à **Pôle emploi** (Original, imprimé jaune)
 - **la copie de l'arrêté de nomination** ou **contrat** pour les recrutés locaux
 - tous les bulletins de salaire (photocopies)
 - **la pièce d'identité** (carte d'identité ou passeport) « copie recto-verso »
 - **une enveloppe** format A4 **affranchie** avec le nom et l'adresse dans leur pays d'origine
 - s'ils ont, antérieurement à leur poste d'assistant, déjà effectué une période de travail dans un autre pays européen : les bulletins de salaire.
- Il est toutefois possible de faire cette démarche par correspondance dans leur pays d'origine en donnant **le dossier ci-dessus complet** par courrier à l'adresse de la D.I.R.E.C.C.T.E. du lieu de leur travail.

2) Maintien du compte

Les assistants **ne doivent pas clôturer leur compte bancaire ou postal durant l'année qui suit la fin de leur fonction** afin de permettre la régularisation éventuelle de certaines situations financières.

3) Adresse des assistants dans leurs pays d'origine

Ils devront communiquer, avant de partir, **au secrétariat des IEN et à leur gestionnaire une adresse dans leur pays d'origine** aux fins de transmission de documents qui pourraient leur être destinés. **Cette adresse doit être communiquée par vos soins et par e-mail à l'adresse suivante : assistants-langues@ac-aix-marseille.fr.**

Adresses des D.I.R.E.C.C.T.E

(Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

- **UNITE TERRITORIALE des Alpes de Haute Provence
D.I.R.E.C.C.T.E PACA
(Service Recherche Emploi)
Résidence la Source Bât B
rue du Trélus
04000 Digne Les Bains
Tél : 04.92.30.21.50**

- **UNITE TERRITORIALE des Hautes Alpes
D.I.R.E.C.C.T.E PACA
(Service Recherche Emploi)
Centre Administratif Desmichels
BP 129
05 004 Gap Cedex
Tél : 04.92.52.17.03**

- **UNITE TERRITORIALE des Bouches du Rhône :
D.I.R.E.C.C.T.E. PACA
(Suivi de la recherche de l'emploi)
55 boulevard Perrier
13415 Marseille Cedex 20
Tél : 04.91.57.96.89 Secrétariat**

- **UNITE TERRITORIALE du Vaucluse :
D.I.R.E.C.C.T.E. PACA
(Service main d'œuvre étrangère)
6 rue Jean ATHEN
84000 Avignon
Tél : 04.90.14.75.00**

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille